

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCEX

CIRCULAIRE
Le 20 juin 2011

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
First Quantum Minerals Ltd. (FM)
Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») a annoncé le 17 juin 2011 que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions à raison de cinq pour une de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la compagnie. Si le fractionnement d'actions est approuvé, chaque actionnaire recevra quatre actions ordinaires supplémentaires pour chaque action ordinaire détenue à la date de registre, qui devrait être le 11 août 2011. Les actions ordinaires fractionnées de First Quantum devraient commencer à être transigées à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 9 août 2011.

Le fractionnement d'actions est conditionnel à l'approbation des actionnaires dont les votes seront exprimés lors d'une assemblée extraordinaire qui aura lieu le 29 juillet 2011. Le fractionnement d'actions est également conditionnel à l'approbation de toutes les autorités réglementaires nécessaires.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no: 112-2011